

Commune de L'Albenc
Département de l'Isère

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21/11/2013
COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL

Date de convocation : 08/11/2013

Nombre de conseillers : en exercice 15
 présents 12
 votants 12

L'an deux mille treize et vingt et un novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert BUISSON, Maire

Présents : Mmes et Ms Albert BUISSON, Gérard CAMBON, Henri CAZES, Jean MELAY, Stéphane GILLET, Christelle GUIONNEAU, Ghislaine ZAMORA, Jean-Pierre LOCATELLI, Christian MATHIEU, Marie-Thérèse PICAT, Chéryl ROLLAND, Joseph ZARWANSKI,

Absents : Mme et Ms. Daphnée LEBON Aymeric MARTIN, Guy OCHIER,

Les Conseillers représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Monsieur Henri CAZES, secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 30/09/2013.

PRESENTATION DU RAPPORT 2012 DE LA CCV

Monsieur le Maire souligne l'obligation de présenter ce rapport annuel aux membres du conseil municipal. Il commente le rapport transmis à chaque conseiller : fonctionnement de l'institution, compétences et moyens, actions engagées par le communauté de communes.

AFFAIRES SCOLAIRES

Mme GUIONNEAU adjointe aux affaires scolaires présente le compte rendu du conseil d'école du 12/11/2013

L'effectif total de l'école est de 159 enfants soit une moyenne de 27.6 enfants par classe.

La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a été abordée.

Les parents d'élèves ont par ailleurs demandé :

- l'amélioration du signal d'alarme en raccordant tous les boutons « poussoir » des classes à une sirène puissante installée dans la cour de l'école.
- un système de clôture ou de fermeture du portillon au bas de l'école pour que les petits de maternelle ne puissent pas échapper à la vigilance des enseignants lorsqu'ils sont aux jeux sur la partie arrière de l'école.

*** Présentation d'une motion prise par le conseil municipal de Beaulieu sur les rythmes scolaires**

Après lecture de la motion de Beaulieu contre la réforme des rythmes scolaires, différents échanges font apparaître les difficultés matérielles et financières à la mise en place de cette réforme. Monsieur le Maire rappelle que la mise en application du décret a été repoussée à la rentrée scolaire 2014. Une motion sera réécrite et soumise au prochain conseil municipal ; celle-ci insistera surtout sur la difficulté financière pour la commune de mettre en place cette réforme (coût prévisionnel environ 30 000 € soit une augmentation du taux d'imposition de 10 à 12 %. L'Etat doit prévoir une manière pérenne d'aide aux communes pour financer cette réforme.

DEFINITION DES GRANDES LIGNES DES RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2014

Monsieur le Maire présente :

- le guide pratique, mis à disposition des élus, fourni de l'Education Nationale.
- les résultats du sondage réalisé par les parents d'élèves de l'Albenc fin juin.
- le compte rendu des premières réunions de travail avec les enseignants le 12 novembre et les parents le 15 novembre 2013. Un groupe de travail (enseignants, parents d'élèves, Atsem et élus) est mis en place.
- La commune en accord avec le conseil d'école devra présenter à l'Inspection académique avant le 31/12/2013 l'emploi du temps mis en place à la prochaine rentrée scolaire.

	8H30	11H30	13H30	15H00	15H45	16H30
LUNDI	Maternelle					TAP
	Primaire G1				TAP	
	Primaire G2					
MARDI	Maternelle					TAP
	Primaire G1					
	Primaire G2					
MERCREDI						
JEUDI	Maternelle					TAP
	Primaire G1				TAP	
	Primaire G2					
VENDREDI	Maternelle					TAP
	Primaire G1					
	Primaire G2				TAP	

■ Temps d'enseignement

Horaires d'enseignement compris entre 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30.

Des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour maternelles les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h45 à 16h30.

Les Temps d'Activités Périscolaires pour les primaires sont groupés sur deux jours de 15h à 16h30. Ils concerneront les élèves du groupe 1 (CP-CE1-CE2 par exemple) les lundis et jeudis, les élèves du groupe 2 (CM1-CM2) les mardis et vendredis.

Les activités pédagogiques complémentaires à la charge des enseignants seront assurées entre 11h30 et 12 h.

VERSEMENT AU SOU DES ECOLES DE LA SOMME NON UTILISEE POUR LA PISCINE 2012-2013

En 2012, la commune a octroyé au Sou des écoles une subvention de 2 000 € pour financer les frais de piscine de l'école.

En 2013, à la demande du bureau du Sou des écoles, la commune a baissé sa subvention à 1 000 € en s'engageant de prendre en compte des frais de piscine pour un montant de 1 200 €.

Seul 600 € de frais de piscine ont été dépensés. Le Sou des écoles demande le versement des 600 € restant sous forme de subvention pour l'aider à payer la cotisation OCCE de l'école (Office Central de Coopération à l'Ecole).

Le conseil municipal donne son accord pour verser au Sou des Ecoles la somme de 600 € déjà budgétisée (1 voix contre et 2 absents).

PARTICIPATION FINANCIERE DEMANDEE PAR LE CENTRE MEDICO-SCOLAIRE DE ST MARCELLIN

Le conseil ne souhaite pas délibérer et répondre à la demande de participation financière du centre médico scolaire.

VIREMENT DE CREDITS POUR REMBOURSEMENT DES INTERETS SUR LA LIGNE PREFINANCEMENT

Un rattachement de la délibération sera effectué.

CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DES OUVRAGES ELECTRIQUES AU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'ISERE (SEDI)

Gérard Cambon, conseiller municipal, présente la convention proposée qui concerne la mise à disposition des réseaux base tension et moyenne tension. Des emprunts récents n'étant pas dédiés spécifiquement aux travaux électriques ne peuvent pas être repris par le SEDI.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette convention.

ADMISSION EN NON VALEUR DES LOYERS IMPAYES PAR M BURCEZ

Loyers impayés par M BURCEZ (de 100 000 €).

Monsieur le Maire propose d'étudier cette question en commission finances dans le cadre du budget 2014.

TRAVAUX COORDONNES RUE DU PRESOIR ET RUE JOCELYN

Rue Pussoni : Les travaux concernent les réseaux humides (eaux pluviales, eaux usées et eau potable) et sec (électrique et télécommunication).

La 3C2V prend en charge les travaux l'eau potable et l'assainissement. La commune prend en charge les eaux pluviales et l'électricité (subvention accordée par le SEDI pour la pose anticipée des fourreaux).

Le conseil municipal délibère pour un groupement de commande avec la 3C2V.

La délibération est prise par les membres du conseil à l'unanimité.

Rur Jocelyn : mise en séparatif des eaux usées et des eaux pluviales. L'appel d'offres et les travaux seront réalisés par la 3C2V.

CONVENTION D'ECLAIRAGE PUBLIC

Présentation d'une convention proposée par la régie de Vinay pour l'entretien de l'éclairage public. Le modèle de convention proposé par la régie sera étudié et négocié avant une présentation au prochain conseil municipal.

INFORMATION CONCERNANT UN COURRIER POUR LA SECURITE RUE DU SABLON ET DANS LE CENTRE BOURG

Monsieur le Maire lit le courrier adressé par Mme MASSON, Mrs DHESDIN ET ROUDAUT.

M MELAY précise que les passages protégés vont être repeints prochainement.

M CAZES propose de constituer un groupe de travail associant les pétitionnaires, les services du CGI et les membres du conseil municipal.

Fait à l'Albenc, le 22 Novembre 2013

Albert BUISSON,
Maire de l'ALBENC
Affichage du 2 /12/2013 au 2/01/2014

